



## ATTESTATION DE PARTICIPATION

Je soussignée Véronique CRUTZEN, conseillère générale à la Division de la Promotion du bien-être au travail, atteste par la présente que .....  
a participé à la matinée d'information *Nouveautés dans la législation concernant les chantiers temporaires et mobiles, en vigueur depuis le 15 avril 2023* organisée le 18 mars 2024 à Liège.

Véronique CRUTZEN,  
conseillère générale